



AVIS de COURSE

Régate multiparcours du 26 avril 09

Organisée par le Centre Nautique Champenois – Lac du Der-Chantecoq
Cornée du Der Courriel : jost.dany@wanadoo.fr

Règles applicables :

- Les règles de course à la voile (RCV)2009/2012
- Les prescriptions de la fédération française de voile
- Les règles de classe sauf modification contenue dans les instructions de course
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leurs annexes
- Le règlement de police du lac
- Le guide 2008 formule HN France
- Le challenge du lac

Publicité : catégorie C de publicité (consultable sur le site fédéral www.ffvoile.org)

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFVoile.

Inscriptions : La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques des classes A, B, C, D, E, L, R,.

- Les concurrents résidant en France doivent présenter la licence FFVoile valide portant le cachet médical (ou à défaut un certificat médical de non-contre indication pour la pratique de la voile) ; les mineurs fourniront en plus une autorisation parentale.
- Chaque coureur étranger non licencié FFVoile présentera une attestation d'assurance avec une couverture d'un montant de 1 500 000€ ; à défaut il souscrira à l'inscription une assurance équivalente et spécifique à la régata auprès de l'assureur fédéral

Jauge : Tous les voiliers seront en conformité avec les règles de leur classe

Droits d'inscription : 10€ par bateau

Programme : dimanche 26 avril

- De 8h30 à 9h45 : inscriptions et remise des IC
- 10h00 : mise à disposition du comité de course
- dès que possible : résultats et pot de l'amitié

Parcours : les parcours seront de type côtier et/ou banane et indiqués en annexe parcours

Classements : Application du système de points à minima de l'annexe A des RCV ; une course suffit pour valider l'épreuve ; application du système temps sur temps avec CVL du guide HN2009 ; classement général toutes classes confondues.

Prix : coupe au premier du général et au premier de chaque classe comportant au moins 5 bateaux ; coupe au premier skipper féminin

Responsabilité : En s'inscrivant à l'épreuve, chaque concurrent reconnaît que la décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès survenus dans le cadre de la régata, que ce soit avant, pendant ou après l'épreuve.